

La presse congolaise dans la tourmente politique : l'illustration d'une tension entre liberté d'expression et responsabilité sociale

Pierre Minkala-Ntadi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/569>
DOI : 10.4000/quaderni.569
ISSN : 2105-2956

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 5 janvier 2012
Pagination : 113-120

Référence électronique

Pierre Minkala-Ntadi, « La presse congolaise dans la tourmente politique : l'illustration d'une tension entre liberté d'expression et responsabilité sociale », *Quaderni* [En ligne], 77 | Hiver 2011-2012, mis en ligne le 05 janvier 2014, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/569> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/quaderni.569>

la presse congolaise dans la tourmente politique : l'illustration d'une tension entre liberté d'expression et responsabilité sociale

Pierre
Minkala-Ntadi

*doctorant, GRESEC
Université Stendhal Grenoble 3*

Cette réflexion s'ancre dans la problématique de l'affirmation par le NOMIC¹ (Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication), du principe de la responsabilité sociale comme corollaire au principe de la liberté d'expression. Ces deux principes sont, en effet, au cœur du rapport produit par des experts de l'Unesco réunis autour de la Commission dirigée par Sean McBride, où ils ont été présentés comme des facteurs de développement de la presse. Mais comment leur relation est-elle traduite dans le fonctionnement de la presse congolaise, qui évolue dans un cadre² sociopolitique marqué à la fois par des luttes politiques, se transformant par moments en affrontements armés, et par des discours politiques d'apaisement ? Telle est la question qui est au cœur de notre analyse. Notre hypothèse centrale est que ce cadre sociopolitique a induit plusieurs configurations au niveau du fonctionnement de la presse congolaise, provoquant dans les faits une désarticulation entre le principe de la liberté d'expression et celui de la responsabilité sociale.

Nous abordons cette question dans une double approche socio-historique et socio-discursive des médias. L'analyse s'appuie autant sur l'observation de l'évolution politique de la société congolaise que sur des discours des professionnels de la presse. Mais c'est surtout autour de *La Semaine Africaine* que nous allons focaliser notre attention, pour la simple raison qu'il est le plus vieux journal du pays et dont le fonctionnement peut être illustratif des différentes pressions exercées par le cadre politique congolais sur l'orientation de la presse, en sa qualité de « média témoin » de l'évolution sociopolitique du pays. Et notre analyse fait ressortir trois configurations principales du fonctionnement de la presse congolaise, autour

desquelles s'organise cette réflexion : un régime de presse dite « *de propagande politique* », un régime de presse libérale et un régime de presse autoritaire.

Une presse de propagande politique

La presse congolaise fait partie de la presse d'Afrique francophone. Et la presse africaine d'expression française est souvent considérée, autant par de nombreux observateurs des médias africains que par certains chercheurs qui s'y intéressent, comme une presse dite de « *propagande politique* »³. En effet, ayant évolué sous la même tutelle française, les pays d'Afrique francophone présenteraient « *une forte homogénéité ; celle-ci bien sûr est due à l'évolution politique commune des États de l'aire francophone, qui ont suivi la pente d'une histoire dont les prémices remontent à l'époque coloniale* »⁴. Or, l'on sait que le « *second tropisme du journalisme français est politique* »⁵. C'est ce modèle de presse que les nouveaux États africains francophones (dont la République du Congo) vont adopter au lendemain de leurs indépendances. Empreint d'une forte croyance dans le pouvoir mobilisateur des médias, il sera mis au service des objectifs prioritaires de ces nouveaux États, à savoir le développement économique et la construction de l'unité nationale⁶. Dans ce modèle, la presse est conçue comme une auxiliaire de l'action gouvernementale, jouant le rôle de moyen de persuasion pour faire adhérer l'opinion nationale aux politiques menées par les gouvernements en place. Ce qui, dans la pratique, se serait souvent mué en « *un journalisme servile, que d'aucuns qualifient de journalisme griot* »⁷, consistant dans la promotion de l'action gouvernementale.

La presse congolaise sera donc essentiellement étatique durant toute la période du monopartisme, de 1963 à 1990. Car il fallait contrôler tous les médias (audiovisuel et presse écrite), dans la perspective de la propagande politique. En effet, pour l'édification d'une société marxiste-léniniste au Congo – le marxisme-léninisme étant l'idéologie du parti-État d'alors –, il était nécessaire que les médias véhiculent les valeurs de cette idéologie puisque, dans le cadre d'une croyance au pouvoir des médias, le message « *passer comme une lettre à la poste quand le système d'éducation et les médias sont contrôlés dans leur totalité et que les érudits sont des conformistes* »⁸. La nationalisation de tout le système éducatif s'est alors accompagnée d'une « étatisation » de la presse. Un seul journal privé, *La Semaine Africaine* – créé dans la période coloniale –, a pu résister à cette « étatisation médiatique ». Au niveau de ce journal « toléré », l'on pratique alors l'autocensure, pour être en phase avec les orientations gouvernementales : « *Après l'impression et avant de mettre le journal sur le marché, il fallait passer par la commission de censure. Une fois le « bon à diffuser » obtenu, le journal pouvait être mis sur le marché. Si, par contre, le journal était censuré, tous les exemplaires imprimés étaient alors saisis et brûlés, sans dédommagement. Et cela a duré pendant des années* »⁹. Et c'est une information factuelle, dénuée de tout esprit critique, centrée essentiellement sur la publicisation des activités gouvernementales et celles des organes du parti unique, qui était livrée aux publics : « *Ce faisant, on commentait peu l'actualité politique nationale. On se contentait des dépêches officielles de l'Agence nationale d'information* »¹⁰.

La publication en l'état des dépêches de l'ACI

confirme bien que l'information de presse n'était qu'une promotion des discours officiels, dans la mesure où, à cette époque, certaines agences de presse des pays du Sud n'étaient « *en réalité que des bureaux de collecte et de diffusion des informations officielles* »¹¹. Dans la perspective de la construction de l'information préconisée par Yves de La Haye, l'on peut parler du « *précut* » ou de la « *première cuisson* »¹², ou encore de simple « *fait* », suivant l'approche socio-discursive des médias abordée par Jean-Pierre Esquenazi¹³. Même si, à ce niveau, l'on peut parler de nouvelles, « *désignées comme les comptes-rendus exacts des faits entrant dans l'actualité* »¹⁴, il ne s'agit là encore que du degré un de l'information, puisqu'on reste au niveau de l'exposition des faits, sans commentaire ni analyse. En effet, le niveau supérieur de l'information est, selon Jean-Pierre Esquenazi, l'événement, qui est un système général d'explication et d'enchaînement des nouvelles. Comme tels, les événements « *impliquent un ensemble de connaissances, de jugements, de valeurs qui sont loin d'être automatiquement partagés par la totalité du public* »¹⁵.

Dans le cadre du monopartisme, l'information diffusée par la presse congolaise se confond ainsi avec le discours officiel des gouvernants. La presse n'est alors qu'une simple caisse de résonance des institutions officielles. Le discours médiatique est alors ce que Yves de La Haye appelle « *une information pure ou la cuisson à feu doux* », c'est-à-dire « *des faits bruts, nouvelles brutes, information neutre...* »¹⁶. Ici, le travail du journaliste ne consiste pas dans la reformulation des faits selon le cadre médiatique, mais plutôt dans la publicisation pure et simple des faits bruts, dans leur cadre primaire, qu'est le cadre

officiel. L'on assiste à la prédominance du cadre politique interférant dans le cadre médiatique qu'il finit par phagocyter. Du coup, l'orientation de la presse se confond avec l'orientation idéologique des gouvernants. On est en présence d'un registre révérenciel, où le discours de l'énonciateur s'efface au profit de celui des sources¹⁷. Le journaliste disparaît en tant que médiateur, pour faire place aux sources. L'espace public médiatique devient plus une simple scène d'apparition des acteurs de l'espace public politique¹⁸, qu'un espace de médiation et de circulation d'opinions contradictoires. Le traitement de l'information est alors tributaire de l'action des gouvernants, qui apparaissent comme les seuls vrais énonciateurs du discours médiatique¹⁹.

De la presse de propagande politique à la presse libérale

Il a fallu attendre la réouverture du pays au pluralisme politique pour assister à un foisonnement de journaux privés. Cette période correspond à ce que le journaliste Thierry Perret appelle le « *Printemps de la presse* » en Afrique francophone²⁰, qui a accompagné le vaste mouvement de libéralisation des opinions ayant abouti à la fin des régimes de parti unique. On peut en effet estimer à environ quatre-vingt-quinze, le nombre de titres de presse lancés au Congo-Brazzaville, depuis 1991. Et, entre 1998 et 2001, plus de trente titres avaient vu le jour. Ces journaux qui, dans leur grande majorité, sont des bimensuels et des hebdomadaires, ont une périodicité et une longévité très aléatoires. Ils sont confrontés à de nombreux problèmes, surtout d'ordre économique. On peut citer quelques journaux qui ont eu une certaine régularité, tels que *La Rue Meurt*,

Le Choc, La Nouvelle République, L'Observateur, Le Pays, etc., sans oublier *Les Dépêches de Brazzaville*, qui est devenu aujourd'hui le seul quotidien congolais avec un vrai statut d'entreprise de presse.

L'ouverture au pluralisme politique a donné naissance à un régime de presse libérale, qui n'a pas du tout ménagé les autorités politiques, tant de l'opposition que de la mouvance présidentielle : « *En cette période de liberté euphorique, les lecteurs préféreraient les nouveaux journaux, plus mordants, attaquant sans ménagement le pouvoir et les hommes politiques. La caricature y tint une bonne place et remporta d'énormes succès auprès du public* »²¹. La diversité d'opinions étant au rendez-vous, les joutes politiques ont bien fasciné l'intérêt des lecteurs. Ces joutes oratoires traduisent un registre politique polémique, dans lequel la presse joue pleinement son rôle d'espace public fait de circulation d'opinions contradictoires. C'est la fin de la pensée unique et du règne de la censure. Ce qui va marquer un nouveau tournant au niveau de *La Semaine Africaine* : « *La Semaine Africaine, avec ses vieux réflexes d'autocensure, sut s'adapter malgré tout à la nouvelle donne, mais son tirage chuta vertigineusement de moitié [...] Il a fallu donc à La Semaine Africaine un nouveau dynamisme pour éviter l'hécatombe [...] Il m'a fallu rectifier le cap dans la ligne éditoriale [...]* »²².

Dans ce cadre, on retrouve une information expliquée, analysée et commentée, et ce, dans un registre polémique. L'information sort de son cadre primaire pour se fondre dans le moule médiatique, qui lui confère son vrai statut de discours médiatique. Un vieux journal comme

La Semaine Africaine opère une reconfiguration éditoriale : du registre prudentiel, que lui assignait le monopartisme, il passe au registre polémique. En reprenant sa liberté de ton à la faveur du pluralisme politique, *La Semaine Africaine* ne fait là que revenir sur sa ligne éditoriale originelle. Du coup, elle a retrouvé sa fonction sociale qui présida à sa création en 1952, celle de la formation de l'opinion citoyenne, dont l'objectif fut la préparation d'une élite africaine à prendre les responsabilités historiques qui l'attendaient, dans la perspective de l'indépendance qui pointait l'horizon²³. Le principe de la liberté d'expression et la diversité d'opinions, prôné par le NOMIC²⁴, trouve ici une réelle application dans la presse locale. Mais il n'en sera pas ainsi pour la suite des événements.

Le fléchissement de la liberté d'expression au profit de la responsabilité sociale

La liberté d'expression et la diversité d'opinions, acquises à la faveur du pluralisme politique, ont connu un fléchissement dû à la violence politique armée. En effet, la République du Congo a connu plusieurs crises armées, au lendemain de la réouverture du pays au pluralisme politique. Ce sont plus précisément les crises qui ont opposé les différents leaders politiques, s'affrontant entre eux par milices et armée interposées, dans les décennies 1990 et 2000. La particularité de ces crises politiques armées est que ce sont les milices des partis politiques et l'armée qui font la loi ; l'autorité de l'État semble s'émousser, au profit des injonctions des groupements politiques dont les partisans armés se livrent à une guerre sans merci. Dans ce climat de violence, une prise de position quelconque expose son auteur à la fureur

des militants politiques armés.

Ces crises ont eu des conséquences sérieuses au niveau de la presse, où la liberté d'expression, la diversité d'opinions et l'accès aux sources étaient devenues hypothétiques : « *Nous nous exposons par nos prises de position qui n'arrangeaient pas tel ou tel camp en conflit. En novembre 1993, alors que la guerre civile venait d'éclater à Brazzaville entre les partisans de Bernard Kolelas, leader de l'opposition alliée à Denis Sassou Nguesso, et l'armée de Pascal Lissouba, alors président de la République, un article contre l'armée me valut l'hostilité de certains officiers* »²⁵. Ceci pose le problème de l'accès aux sources et de la diversité d'opinions dans la publicisation des faits de crises politiques armées. Chaque prise de position étant considérée comme une prise de risque, l'on comprend que le commentaire et l'analyse soient volontairement écartés, au profit d'une simple publicisation du discours des sources : « *Nous n'avons pas la possibilité de faire des reportages sur le théâtre du conflit. Se promener avec un appareil photo, c'était s'exposer à la colère des miliciens qui, foncièrement, n'aiment pas les journalistes. Nous nous contentions alors de témoignages sur la guerre, de déclarations des partis politiques et d'articles de réflexion sur les moyens de mettre un terme au conflit* »²⁶. On se retrouve ici dans ce registre prudentiel qui caractérisa *La Semaine Africaine* durant le monopartisme.

Cette prudence fait glisser la presse dans un registre révérenciel : seuls les énoncés des sources sont mis en valeur, le cadre médiatique étant absorbé par celui des sources. On se retrouve dans une logique où « *le travail médiatique se donne*

à voir comme simple reproduction, comme simple «écho» de discours venus d'ailleurs »²⁷. Ce qui pose le problème du professionnalisme même au niveau de la presse, car la pratique journalistique consiste dans la collecte, la mise en forme et la présentation de l'information²⁸, par une reformulation du fait brut dans un cadre médiatique propre²⁹. Or, de telles opérations ne semblent pas réalisables ici, du fait de l'inaccessibilité aux sources et de la prohibition des opinions contradictoires. Ce qui renvoie à un déni de liberté de l'information, si tant est que le « *critère essentiel de la liberté de l'information réside dans la pluralité des sources et dans l'accès à ces sources et à toutes les variétés de l'opinion* »³⁰.

On retrouve ce même registre dans la période d'après-conflits, où l'information de presse s'accommode au discours politique visant la pacification du pays. Le discours polémique est accusé d'avoir envenimé le climat sociopolitique et provoqué des affrontements armés ; on appelle alors à l'apaisement, en évitant les « *joutes politiques* », afin de préserver la paix. La presse étant mise à contribution dans cette nouvelle mission politique, les journalistes sont invités à la responsabilité sociale, en s'abstenant de toute diffusion d'opinions contradictoires susceptibles de relancer les turbulences sociopolitiques. Ce qui renvoie à un régime de presse autoritaire, où toute critique contre les acteurs politiques est interdite.

Dans ce régime, une critique contre l'action gouvernementale fait courir des risques aux organes de presse. C'est le cas du journal *Amicale* qui, le 11 avril 2008, fut suspendu de parution pendant trois mois, par le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), pour avoir

publié des articles critiquant le chef de l'État et son programme de société, « La nouvelle espérance ». Le CSLC reproche à ce journal, « la publication des articles susceptibles de troubler l'ordre public, la paix, la cohésion nationale ; d'inciter à la division, au soulèvement populaire et à la partition du pays »³¹. En juin 2006, un autre journal, *Thalassa*, est condamné par le Tribunal correctionnel de Brazzaville à une interdiction de parution pendant six mois, avec ordre de faire incinérer tous les exemplaires de l'édition contenant un article jugé diffamatoire à l'égard du président de la République³².

D'autres journaux jouent alors le jeu du gouvernement. C'est le cas de *La Semaine Africaine* qui, une fois de plus, joue la prudence : « Dans un contexte de paix fragile, nous avons pris l'option de ne pas envenimer les crises politiques, par le jeu traditionnel de «pouvoir opposition». Au contraire, grâce à la crédibilité dont il jouit, le journal essaie de jouer l'apaisement, pour préserver le climat de paix »³³. Cela s'observe même en période d'élections, comme le souligne Arnaud Zajtman, correspondant à Brazzaville de *France 24*, pour l'élection présidentielle de juillet 2009 : « [...] Il y a utilisation de l'intimidation pour nous faire suivre un chemin bien donné [...] même si le scrutin ne se passe pas de manière parfaite, l'important, c'est de préserver ce pays qui a connu des années terribles de guerre civile [...] c'est aussi la position qui est celle de l'équipe de campagne du président sortant »³⁴. Les professionnels de la presse sont obligés de suivre la voie indiquée par les autorités gouvernementales. L'impératif de paix et de cohésion sociale sert ainsi d'alibi au contrôle gouvernemental de l'orientation de la presse.

Conclusion

Trente ans après la publication du *NOMIC*, la matérialisation du principe de liberté d'expression et de diversité d'opinions demeure toujours sujette aux aléas de la vie politique locale dans certains « pays en voie de développement ». La liberté d'expression et la diversité d'opinions sont volontairement biaisées par les professionnels de la presse eux-mêmes, afin de se conformer aux orientations politiques des autorités gouvernementales. La désarticulation entre liberté d'expression et responsabilité sociale est ainsi avérée dans la presse congolaise, puisque, dans le cadre des crises politiques armées et des discours de pacification du climat social, la diffusion d'opinions contradictoires semble constituer une menace à l'équilibre sociopolitique du pays. Dans ce contexte, la pertinence de l'affirmation du principe de responsabilité sociale comme corollaire à celui de la liberté d'expression demeure une simple vue de l'esprit.

Cet article reprend une communication faite au Colloque international Communication & changement social en Afrique, tenu du 27 au 29 janvier 2010, organisé par le GRESEC (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication), dans le cadre de la chaire Unesco en Communication internationale de Grenoble. Université Stendhal Grenoble 3 – Institut de la Communication et des Médias, Echirolles (France).

N · O · T · E · S

1. Cf. Moustapha Masmoudi, *Voix libre pour monde multiple*, Paris, Economica, 1986, p. 108.
2. La notion de cadre est abordée ici dans la perspective développée par Erving Goffman, notamment dans son ouvrage *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1991.
3. Renaud De La Brosse, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Thèse pour l'obtention du grade de docteur. Université de Bordeaux 3, Sciences de l'Information, 1999.
4. Thierry Perret, *Le temps des hommes. L'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala, 2005, p. 11.
5. Erik Neveu, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2004, p. 14.
6. Cf. Renaud De La Brosse, *op.cit.*
7. *Ibid.*, p. 24.
8. Thierry Perret, *op.cit.*, p. 71.
9. Joachim Mbanza, « Un journal dans la tourmente de la guerre », in Institut Panos/COTA, *Paroles d'Afrique centrale : Briser les silences*, Paris, Karthala, 2003, p. 68.
10. *Ibid.*, p. 68.
11. Moustapha Masmoudi, *op.cit.*, p. 19.
12. Cf. Yves De La Haye, *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, Grenoble, ELLUG-Pensée Sauvage, 1985.
13. Cf. Jean-Pierre Esquenazi, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002.
14. *Ibid.*, p. 17.
15. *Ibid.*, p. 17.
16. Yves De La Haye, *op.cit.*, p. 125.
17. *Ibid.*, p. 125.
18. Sur la distinction entre espace public médiatique

et espace public politique, nous nous référons ici au récent ouvrage de Bernard Miège, *L'espace public contemporain*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010.

19. Cf. Pierre Minkala-Ntadi, *L'interférence du cadre politique dans l'orientation de la presse congolaise*, Mémoire de Master 1 Sciences de l'Information et de la Communication. Université Stendhal Grenoble 3 – Institut de la Communication et des Médias, Echirolles, 2008.
20. Cf. Thierry Perret, *op.cit.*
21. Joachim Mbanza, *loc.cit.*, p. 68.
22. *Ibid.*, pp. 68-69.
23. *Ibid.*
24. Cf. Moustapha Masmoudi, *op.cit.*
25. Joachim Mbanza, *loc.cit.*, p. 69.
26. *Ibid.*
27. Bernard Delforce, *Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiation. La dimension discursive : implications et application*, Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches, Université de Lille 3, 1999, p. 47.
28. Michel Mathien, *Économie générale des médias*, Paris, Ellipses/Édition Marketing, 2003, p. 7.
29. Cf. Jean-Pierre Esquenazi, *op.cit.*
30. Moustapha Masmoudi, *op.cit.*, p. 108.
31. « Le Conseil supérieur de la liberté de communication suspend la publication du journal "Amicale" », in *Congo-Site* [en ligne] : <http://www.congo-site.com/pub/fr/index.php> [consulté le 15/04/2008].
32. « Un tribunal de Brazzaville décide de la suspension d'un journal pour une durée de 6 mois », in *Journaliste en danger* [en ligne] : http://www.jed-afcentre.org/communique.php?id_communique=223 [consulté le 15/04/2008].
33. Joachim Mbanza, *loc.cit.*, p. 70.
34. Interview d'Arnaud Zajtman, correspondant de *France 24* à Brazzaville, réalisée par François Bikin-

■ ■ ■

dou, in *Mwindapress* [en ligne] : http://www.mwindapress.org/index.php?option=com_content&view=article&id=461:sassou-sautoproclame-elu-sans-electeurs-putain-encore-7-ans-&catid=85:journal [consulté le 17/07/2009].